

Projet d'agrandissement de la mine Base de Suncor - Résumé des enjeux

Le présent document fournit un résumé de haut niveau des enjeux présentés à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada à propos du projet d'agrandissement de la mine Base de Suncor (le projet) pendant la période de commentaires sur la description de projet initiale présentée par Suncor Energy Inc. (le Promoteur). Les observations originales sont affichées sur le Registre canadien d'évaluation d'impact (numéro de référence 80521).

Accidents et défaillances
Effets potentiels sur l'environnement, en particulier la qualité des cours d'eau, des eaux souterraines et des eaux de surface à proximité et sur les zones sensibles d'un point de vue environnemental, des accidents et défaillances, comme la défaillance des structures de confinement des bassins de retenue de résidus, les déversements ou les fuites, la libération incontrôlée de gaz explosifs ou des incidents associés aux autres composantes ou activités du projet; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Éclaircissements à propos de la prévention des déversements, de l'état de préparation, des mesures et systèmes d'intervention, des capacités d'intervention et les plans de gestion d'urgence qui seront mis en œuvre.
Milieu acoustique
Effets potentiels sur la santé humaine et le bien-être attribuables aux niveaux de bruit des activités du projet comme l'utilisation de la machinerie, le dynamitage, les activités de forage et l'augmentation de la circulation, y compris le moment des activités et les plans proposés d'atténuation et de surveillance.
Autres moyens de réaliser le projet
Éclaircissements à propos des autres moyens de réaliser le projet, y compris les technologies et les processus envisagés et la justification des choix.
Solutions de rechange au projet
Éclaircissements et détails supplémentaires sur les solutions de rechange au projet qui ont été envisagées et la justification du choix de l'approche actuelle.
Environnement atmosphérique
Effets sur la qualité de l'air et la santé et le bien-être des résidents locaux attribuables à l'augmentation des émissions de poussière fugitives et des concentrations de matière particulaire dans l'atmosphère provenant des sous-produits de combustion de carburant, du déplacement de la terre et des activités du projet; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Éclaircissements à propos de l'utilisation des objectifs et des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour entreprendre une évaluation de la qualité de l'air actuelle (référence) et future prévue (projet, projet + référence et projet + référence + développements existants ou prévus), soit notamment le dioxyde d'azote (NO ₂), le dioxyde de soufre (SO ₂), la matière particulaire fine (PM _{2.5}) et l'ozone.
Prise en compte des polluants secondaires, comme l'ozone, dans l'évaluation de la qualité de l'air.
Effets sur la qualité de l'air, y compris les effets cumulatifs attribuables aux émissions de contaminants aériens surveillés (p. ex., oxydes nitreux (NO _x), PM _{2.5} , composés organiques volatils (COV), SO ₂ , composés aromatiques polycycliques (CAP) et métaux) provenant de la

combustion du diesel des gros véhicules hors routes, du traitement du bitume et des surfaces exposés comme la face de la mine et les bassins de résidus.
Possible augmentation de production d'aérosols organiques secondaires, comme les PM _{2.5} , sous le vent de la zone du projet attribuable à l'augmentation des émissions des composés précurseurs.
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur les écosystèmes terrestres et aquatiques, y compris les récepteurs d'écosystèmes sensibles, attribuables à la dégradation locale et régionale de la qualité de l'air ambiant et au dépôt de contaminants atmosphériques, qui peuvent produire des impacts sur la qualité de l'eau, les ressources dans le sol, la flore et la faune dans la zone du projet et autour.
Acidification et dépassement des seuils de charges critiques des écosystèmes attribuables aux émissions de NO _x et SO ₂ produites par le projet et répercussions sur les plantes, la faune et le poisson et l'habitat du poisson.
Contribution du projet à la pollution et aux effets potentiels sur les collectivités avoisinantes.
Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre
Évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) du projet et de sa contribution aux changements climatiques d'après la version préliminaire de L'évaluation stratégique des changements climatiques ¹ et description de la façon dont le projet s'harmonise avec l'objectif à long terme d'émissions nettes nulles d'ici 2050 du gouvernement du Canada.
Éclaircissements à propos de la portée des activités incluses dans l'estimation annuelle des émissions de GES, une estimation des GES de chaque phase du projet et des renseignements sur la méthodologie, les données, les facteurs des émissions et les hypothèses utilisées pour quantifier les estimations de GES.
Éclaircissements à propos des technologies spécifiques et des pratiques envisagées pour réduire les émissions de GES du projet, y compris les technologies exemplaires disponibles et les pratiques environnementales exemplaires.
Effets sur les puits de carbone (p. ex., zones forestières, milieux humides, etc.) et incidences sur les changements climatiques.
Effets cumulatifs - Initiatives et évaluations régionales
Description ou carte des perturbations actuelles du terrain dans la zone, des projets courants et approuvés dans la région (y compris les projets de DGMV), et information sur leurs plans de remise en état et la façon dont ils seront intégrés dans le plan de remise en état du projet.
État actuel de la surveillance environnementale régionale et locale et des tendances, y compris la qualité de l'air, de l'eau et des sédiments.
Éclaircissements sur la possible tenue d'un examen conjoint du projet avec le Comité de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie pour évaluer les possibles effets transfrontaliers sur la qualité de l'eau et la quantité d'eau dans les Territoires du Nord-Ouest.
Éclaircissements sur la façon dont l'information de l'évaluation environnementale du projet Voyager South sera prise en compte.
Effets potentiels du projet sur la capacité d'atteindre les objectifs du plan d'action du parc national Wood Buffalo et de réaliser quelque mesure de surveillance ou de gestion associée par le Comité du plan d'action du parc national Wood Buffalo.

¹ Gouvernement du Canada. 2019. Version préliminaire de l'évaluation stratégique des changements climatiques. Accessible à <https://www.evaluationsstrategiqueschangementclimatique.ca/>

Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur le parc national Wood Buffalo et le delta Peace-Athabaska en raison du mouvement en aval des contaminants dans la rivière Athabaska provenant de la zone du projet, notamment en provenance des zones d'élimination des résidus. Inclure l'information et les conclusions de l'évaluation environnementale stratégique.
Demande, en cas de référence au plan régional du cours inférieur de l'Athabaska, d'éclaircissement à propos des points de vue des Autochtones sur le document.
Eau potable
Effets potentiels sur la qualité de l'eau potable et de l'eau utilisée à des fins récréatives attribuables à des déversements et la détérioration locale des flux habituels des eaux souterraines et des sources d'eau potable locales et régionales, tant traitées qu'en surface; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Effets potentiels sur les installations de traitement de l'eau potable et leur capacité de traitement; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Conditions économiques
Effets potentiels sur l'économie locale, y compris les effets associés à l'utilisation de grands routiers automatisés, comme les impacts directs et indirects sur l'emploi et le PIB, le marché local du logement et la valeur des propriétés, les entreprises locales, les revenus des gouvernements provincial et fédéral; et moyens d'atténuer les effets négatifs, d'améliorer les effets positifs et de surveiller les effets.
Effets potentiels sur l'infrastructure municipale locale et l'augmentation de la responsabilité financière et environnementale qui peut être associée au changement de tracé de la route Poplar Creek, y compris les coûts associés à l'entretien du chemin d'accès pour les projets de sables bitumineux situés à l'ouest du projet proposé qui comptent actuellement sur ce chemin.
Effets de l'environnement sur le projet
Effets potentiels des changements climatiques sur le projet qui pourraient mener à des accidents et des défaillances ou des changements aux conditions de référence, y compris des éclaircissements à propos des mesures ou de la conception d'éléments visant à accroître la résilience du projet aux changements climatiques, information sur la gestion des résidus, la gestion de l'eau et les plans de fermeture après l'exploitation.
Poisson et habitat du poisson
Possibilité que le projet entraîne la détérioration, la perturbation ou la destruction de l'habitat du poisson ou la mort du poisson; et moyens d'atténuer, de compenser et de surveiller les effets, y compris la prise en compte des effets cumulatifs potentiels.
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur la capacité du poisson à utiliser l'habitat du poisson pour mener à bien les processus nécessaires à la vie attribuables au retrait des eaux, au rabattement de la nappe phréatique et à l'érosion et la sédimentation des plans d'eau; et moyens d'atténuer, de compenser et de surveiller les effets.
Effets potentiels sur le poisson et l'habitat du poisson de Poplar Creek qui sert d'important habitat de frai au poisson et d'alimentation en fourrage des espèces de poissons du lac Athabaska.
Effets potentiels sur les communautés d'invertébrés benthiques attribuables à l'altération et à l'élimination des plans d'eau et des cours d'eau, et effets résultants sur les populations de poissons et la capacité des peuples autochtones à exercer le droit de pêche.

<p>Changements potentiels de la qualité de l'eau qui peuvent entraîner la contamination du poisson, effets sur la santé et la productivité du poisson qui pourraient produire des changements dans l'abondance, des taux réduits de survie et de reproduction, y compris la prise en compte de la pérennité et de la productivité de la population à long terme.</p>
<p>Santé et bien-être humains</p>
<p>Production de poussière de silice provenant du projet et effets potentiels sur la santé humaine, y compris la silicose; et moyens proposés pour atténuer et surveiller les effets.</p>
<p>Effets du projet sur les peuples autochtones, les résidents et les entreprises de la région de Fort McMurray et Fort McMurray attribuables aux impacts sur l'esthétique de la région et le long de la rivière Athabaska.</p>
<p>Possible production d'odeurs et de vapeurs de solvants pendant l'extraction des sables bitumineux et tout effet réel ou perçu sur les collectivités autochtones et les autres résidents et entreprises de Fort McMurray et sur Fort McMurray.</p>
<p>Exigence de mener une évaluation des risques pour la santé humaine qui vise tous les contaminants pertinents et les cheminements d'exposition, et les emplacements des récepteurs humains relativement au projet.</p>
<p>Exigence d'inclure une évaluation d'impact sur la santé qui tient compte des possibles facteurs socioéconomiques positifs et négatifs qui peuvent avoir une incidence sur le bien-être physique, mental et social et qui incorpore les préoccupations de la collectivité, les déterminants autochtones de la santé et de l'analyse comparative entre les sexes plus.</p>
<p>Effets potentiels sur la santé humaine de l'échappement de diesel ou de matière particulaire de diesel.</p>
<p>Effets potentiels sur la santé humaine de la dégradation locale et régionale de la qualité de l'air ambiant attribuables au projet.</p>
<p>Participation et consultation des Autochtones et des intervenants</p>
<p>Éclaircissements sur les processus de consultation et de mobilisation des groupes autochtones et des résidents locaux de Fort McMurray et de la région avoisinante qui contribueront à déterminer les différents besoins et assurer la transparence et l'inclusivité, y compris les obstacles à la participation à la consultation des groupes locaux sous-représentés.</p>
<p>Nécessité de consultation et de mobilisation significatives et collaboratives des collectivités autochtones, y compris l'élaboration d'un plan de consultation, la détermination des conséquences tant positives que négatives des changements à l'environnement ou aux conditions sanitaires, sociales et économiques dès que possible dans la planification du projet, les évaluations en amont de la perturbation, la surveillance des effets (p. ex., surveillance autochtone) et les visites du site.</p>
<p>Nécessité de gestion conjointe et de collaboration positive des peuples autochtones et du promoteur afin d'atténuer les effets liés au projet, de protéger la pérennité de la santé et du bien-être des collectivités autochtones régionales et de protéger les principaux sites culturels.</p>
<p>Nécessité de consultation et de mobilisation des collectivités autochtones qui respectent les protocoles de consultation appropriés et assurent la prise en compte des groupes vulnérables et sous-représentés.</p>
<p>Savoir autochtone</p>
<p>Nécessité de faire des études sur l'utilisation traditionnelle des terres pour compléter les études du promoteur et de prendre en compte les connaissances autochtones tout au long de processus d'évaluation d'impact.</p>

Nécessité d'offrir aux collectivités autochtones la capacité de soutenir les évaluations d'impacts culturels liées au projet et à la collectivité relativement aux effets sur le bien-être socioéconomique, les droits ancestraux ou issus de traités et l'utilisation traditionnelle des terres; élaboration collaborative des plans d'atténuation et de surveillance; participation au processus d'évaluation d'impact et au programme de suivi et surveillance.
Prise en compte des rapports et études existants, s'il y a lieu, y compris la revalidation auprès des collectivités respectives de toute information utilisée tirée d'études antérieures des connaissances autochtones relativement à la prise en compte des effets et de la portée du projet pour éviter la possible fausse représentation ou décontextualisation des points de vue autochtones.
Usage des terres et des ressources, par les peuples autochtones, à des fins traditionnelles
Effets du projet et effets cumulatifs sur la culture des peuples autochtones, leur connexion à la terre et leur interconnexion à l'écosystème, l'accès et la disponibilité des terres, l'utilisation actuelle et future des terres et des ressources à des fins traditionnelles, la sécurité alimentaire et la capacité à poursuivre de manière pérenne les pratiques traditionnelles comme le piégeage, la chasse, la pêche, la récolte (p. ex., plantes traditionnelles, plantes médicinales), l'enseignement et les pratiques spirituelles.
Effets du projet et effets cumulatifs sur la biodiversité et les espèces d'importance culturelle pour les peuples autochtones, y compris pour l'utilisation traditionnelle, attribuables à la coupe d'arbres, la perte et la fragmentation de l'habitat, les perturbations sensorielles et les effets sur la santé de la faune; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Santé et bien-être des peuples autochtones
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur la santé des peuples autochtones attribuables à la consommation et l'utilisation des aliments traditionnels et des plantes médicinales exposés aux contaminants provenant du projet disséminés dans l'eau, l'air ou le sol; bioaccumulation de contaminants comme le mercure; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Effets du projet et effets cumulatifs sur la santé mentale et la culture des peuples et des collectivités autochtones (y compris ceux vivant à Fort McMurray), attribuables à la dégradation permanente et la perte du paysage culturel traditionnel.
Droits des peuples autochtones
Répercussions possibles du projet et répercussions cumulatives sur les droits ancestraux ou issus de traités; et moyens d'atténuer, d'accommoder et de surveiller les répercussions.
Nécessité d'une élaboration collaborative et d'une compréhension commune des méthodologies d'évaluation des répercussions sur les droits et de la mobilisation autochtone dans l'élaboration des mesures d'accommodement et d'accommodement.
Demande à l'Agence de la tenue d'une évaluation régionale, ciblant les répercussions cumulatives et la pérennité, associée à des livrables sous forme de mesures concrètes et de plans de gestion visant à aborder les répercussions cumulatives et la pérennité et à accommoder les répercussions sur les droits.
Conditions sociales et économiques des peuples autochtones
Éclaircissements sur les possibles occasions d'emploi et de formation pour les peuples autochtones, y compris pour les femmes et les jeunes.
Effets du projet et effets cumulatifs sur les conditions sociales et économiques des peuples autochtones, y compris les effets sur le prix de produits, la transmission de la culture et de la langue, le racisme et la violence, et l'abus d'alcool et de drogues.

Possibles effets sociaux et économiques du projet et effets cumulatifs sur les peuples autochtones attribuables au recours aux aliments commerciaux plutôt qu'aux aliments de subsistance traditionnels en raison de la contamination et des risques pour la santé réels ou perçus ou en raison de la disponibilité réduite.
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur l'infrastructure et les collectivités autochtones attribuables à l'influx de travailleurs provenant de l'extérieur de la région.
Patrimoine spirituel, matériel et culturel des peuples autochtones
Effets du projet et effets cumulatifs sur les structures, les sites ou les éléments d'importance historique, archéologique et paléontologique pour les peuples autochtones, y compris les sentiers; les sites d'enterrement, les sites de cérémonie, les sites spirituels et les sites sacrés; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Impacts générationnels sur les collectivités autochtones en raison des impacts potentiels sur la transmission générationnelle significative de la culture, des lois, des coutumes, de la langue et sur l'exercice des droits.
Oiseaux migrateurs et leur habitat
Éclaircissements à propos du plan du promoteur en vue de respecter la <i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, 1984</i> et son règlement.
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur les oiseaux migrateurs attribuables à la disparition d'aire de nidification, d'aire d'alimentation, de lieu de rassemblement et d'hivernage et possible nuisance directe ou mortalité en cas de perturbation du site ou d'élimination de la végétation pendant la saison de nidification.
Possible mortalité des oiseaux migrateurs attribuable au contact avec des substances nuisibles dans les bassins de résidus ou d'autres plans d'eau ouverts sur le site du projet et aux collisions avec des véhicules ou l'infrastructure du projet, y compris la prise en compte des effets cumulatifs.
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur les oiseaux migrateurs attribuables aux perturbations sensorielles (p. ex., bruit, vibration, lumière) et à la présence de travailleurs, comme l'évitement des habitats adjacents au projet et la désorientation ou l'attraction vers la zone du projet, produisant des blessures ou la mort. Inclure des détails sur la quantité, la durée, la fréquence et le moment des perturbations sensorielles.
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur la fonction des milieux humides, la perte directe de milieux humides, la qualité de l'habitat en milieux humides et les effets résiduels, y compris la prise en compte des fonctions socioéconomiques et écologiques des milieux humides et des répercussions sur les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et la faune.
Éclaircissements à propos des mesures visant à atténuer, surveiller et intervenir de manière adaptée en cas d'effets potentiels sur les oiseaux migrateurs pendant toute la durée du projet.
Navigation
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur la navigation et la sécurité sur la rivière Athabaska pour les peuples autochtones, information sur les permis pertinents aux termes de la <i>Water Act</i> ; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Remise en état et gestion des déchets
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs associés aux résidus et à la gestion des résidus, y compris les stratégies de gestion, les déchets produits (p. ex., déchets de forage exploratoire, résidus, morts-terrains et autres résidus miniers, et sous-produits), mesures visant à minimiser la production de résidus fluides fins, construction de sites d'élimination, faisabilité et efficacité des stratégies de remise en état, et mesures de recyclage des déchets,

de prévention de la pollution et de réduction des déchets pendant la durée du projet; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs associés à l'augmentation de la perturbation du terrain et éclaircissements à propos du plan de remise en état proposé pour le projet, y compris la possibilité envisagée de lacs de kettle.
Description de l'incertitude relative au succès de la remise en état du projet et de projets associés à l'échelle de la région, qui peut contribuer aux effets cumulatifs sur la faune, y compris sur les oiseaux migrateurs et les espèces en péril et sur la perturbation du terrain.
Éclaircissements à propos de la possibilité que le plan de remise en état de la mine Base actuelle s'appuie sur des stratégies, des technologies et des échéanciers les plus récents et à propos de la façon dont la remise en état de la mine Base sera synchronisée avec le projet proposé.
Éclaircissements à propos de la préservation, pour l'habitat faunique, d'enclaves intactes de forêt boréale saine dans la zone du projet et aux fins de future remise en état étant donné les pertes cumulatives actuelles et futures de l'habitat de la forêt boréale septentrionale.
Effets potentiels sur la viabilité et l'utilisabilité futures de la zone du projet à des fins traditionnelles, après la remise en état et la fin du projet, plus particulièrement les bassins de retenue de résidus.
Espèces en péril, faune terrestre et leur habitat
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur la faune et d'autres espèces en péril attribuables à la perte de l'habitat et du corridor de migration, et sur la qualité, la diversité et les changements des mouvements des prédateurs, et possibles changements de la qualité et la quantité de sol qui peuvent survenir en raison de la réduction de productivité du sol; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Possibles blessures ou mortalité des espèces figurant sur la liste de l'annexe 1 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> ou destruction des résidences ou des structures nécessaires à la reproduction et la survie des espèces en péril pendant toutes les phases du projet, y compris les activités de construction et l'élimination de la végétation qui seraient entreprises pendant certaines périodes clés (p. ex., saisons des amours).
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur les espèces en péril, y compris le déplacement, attribuables à l'élimination de l'habitat qui peut avoir d'importantes fonctions écologiques pour ces espèces, comme les forêts mixtes et matures et les milieux humides rivulaires.
Possibilité de substances nuisibles s'introduisant dans les environnements et causant des effets négatifs et des effets cumulatifs sur l'habitat de la faune et la santé de la faune, y compris les oiseaux migrateurs et les espèces en péril.
Prise en compte des oiseaux migrateurs, des oiseaux non migrateurs et des espèces terrestres en péril qui peuvent être affectés dans la zone du projet.
Effets potentiels du projet sur les comportements de survie et de migration de la population de grues d'Amérique attribuables à la dégradation et la perte d'habitat en milieu humide et à la possibilité de contact avec les contaminants des zones d'élimination des résidus; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Effets potentiels sur les ressources forestières, y compris les effets cumulatifs, attribuables aux impacts du projet sur l'hydrologie des bassins hydrologiques de surface environnants; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.

Groupes de population vulnérables (ACS+)
Possibles répercussions positives et négatives du projet sur divers groupes de personnes et pendant le cycle de vie du projet, y compris des éclaircissements à propos des efforts pour réduire les disparités entre les sexes et les autres disparités, comme démontré par l'évaluation ACS+ (analyse comparative entre les sexes plus).
Analyse de l'environnement socioéconomique, en tenant compte des données démographiques, des conditions socioéconomiques et des tendances culturelles, y compris les lois et les politiques pertinentes.
Inclusion de programmes de surveillance visant à révéler les inégalités et concevoir des stratégies d'atténuation relatives aux effets sur des populations précises.
Eau souterraine et eau de surface
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur les quantités de recharge et de décharge des eaux souterraines, le niveau des eaux souterraines et les interactions entre les eaux de surface et les eaux souterraines attribuables aux perturbations du paysage, au système de gestion du projet à l'égard des eaux de surface, aux installations destinées aux résidus; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets.
Effets potentiels des installations destinées aux résidus, aux flux d'eaux usées de toutes les composantes du projet, y compris le rejet de l'eau de traitement traitée et d'autres émissions associées au projet sur la qualité et les systèmes des eaux souterraines, y compris les effets cumulatifs; et moyens d'atténuer et de surveiller les effets. Prise en compte de toutes les conditions de projet possibles (p. ex., normale, démarrage, scénarios de pire éventualité et perturbations).
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface attribuables au dépôt de poussière sur les plans d'eau et à l'érosion du sol.
Possibles modifications de l'élévation de la nappe phréatique et des eaux souterraines attribuables à la dépression de l'aquifère basal et la déshydratation des dépôts superficiels, y compris les effets cumulatifs potentiels.
Effets potentiels du projet et effets cumulatifs sur le flux des cours d'eau et les niveaux d'eau et sur la qualité des sédiments dans les environnements récepteurs, attribuables à l'excavation et à la perte des réservoirs Beaver Creek et Poplar Creek, qui peuvent produire des changements dans la géomorphologie et les concentrations de solides en suspension dans les eaux de surface.
Effets potentiels sur les écosystèmes attribuables à la disparition de plans d'eau et de cours d'eau dans la zone du projet, y compris les moyens d'éviter l'élimination des plans d'eau dans la mesure du possible et d'atténuer et de surveiller les effets.